

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4032-2018
PHASE 5

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

GAZIFÈRE INC.
RAPPORTS ANNUELS 2017 ET 2018 ET
CAUSES TARIFAIRES 2019 ET 2020

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE GAZIFÈRE INC.
RAPPORT DE SÉ-AQLPA EN PHASE 5**

**Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

Avec la collaboration de :
M^e Dominique Neuman, LL.B., Procureur
M. André Bélisle, Président de l'AQLPA
M. Jacques Fontaine, Consultant

Le 8 octobre 2019

Régie de l'énergie - Dossier R-4032-2018
Rapports annuels 2017 et 2018 et Causes tarifaires 2019 et 2020 de Gazifère inc.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

RECOMMANDATION NO. 5-1

LES RÉSULTATS DE 2018 DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC.

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'**accepter les résultats financiers de l'exercice 2018 du PGEÉ de Gazifère** et de ne pas opérer de coupure, malgré que, vu les faibles résultats de nouveau décevants des programmes, plus des trois-quarts du poste budgétaire de ce PGEÉ de Gazifère en 2018 ait été consacré non pas aux dépenses de programmes mais plutôt au « *tronc commun* » (incluant l'évaluation de programmes), à savoir 192 739 \$, soit 76 % du total dépensé de 252 343 \$.

Nous constatons la persistance des efforts réels de Gazifère pour tenter d'améliorer les résultats de son PGEÉ, cette démarche en étant une à long terme. Plusieurs programmes sont nouveaux. Le mode de gestion du PGEÉ a aussi été amélioré. La marge de manœuvre accrue de dépassement budgétaire de 100% (limitée aux aides financières par catégorie de la clientèle) accordée par la Régie dans sa décision D 2019-088, devrait permettre aussi à l'avenir à Gazifère d'éviter l'écueil du ralentissement des activités promotionnelles par crainte de dépasser le budget et le nombre de participants prévus.

Il est vraisemblable que les maigres gains du programme résidentiel *Chauffe-eau sans réservoir à condensation* de 2781 m³ d'économies de gaz réalisées en 2018 soient eux-mêmes surévalués, puisque le taux d'opportunité de 25% associé par Gazifère à ce programme ne correspondait pas à celui de 58% spécifiquement requis pour 2018 par la Régie dans le cadre de sa [décision D-2017-133](#), parag. 132, en le comparant avec le programme équivalent PE113 d'Énergir. Une nouvelle évaluation du programme a été fixée chez Gazifère pour 2019, ce qu'elle invoque pour expliquer qu'elle ait conservé son taux d'opportunité de 2018 dans son rapport annuel. Pourtant, il aurait été loisible à Gazifère, selon nous, de réévaluer le taux d'opportunité dès ce rapport, à l'instar d'autres réévaluations de gains prises en compte au présent rapport annuel par suite des réévaluations du rapport Dunsky. Gazifère indique même, en réponse à SÉ-AQLPA : « *Au moment de la fermeture réglementaire des livres, Gazifère a pour pratique de mettre à jour certaines hypothèses touchant aux cas-types de ses programmes à l'aide de l'information disponible la plus récente.* » (GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, [Pièce B-0165, GI-65.3, Doc.1](#), Réponse 5.10.1 à SÉ-AQLPA.). **Nous recommandons à la Régie de requérir que Gazifère se conforme à sa [décision D-2017-133](#), parag. 132 et révise donc à 58 % le taux d'opportunité du programme résidentiel *Chauffe-eau sans réservoir à condensation*.**

Par ailleurs, les dépenses du tronc commun sont en grande partie indispensables, incluant notamment la réponse à des demandes de la Régie. C'est cette sous-réalisation des programmes qui rend les dépenses du tronc commun disproportionnées, pas l'objet des dépenses du tronc commun elles-mêmes.

RECOMMANDATION NO. 5-2

LES RÉSULTATS DE 2018 DU GAZ PERDU DE GAZIFÈRE INC. – LA COMPARAISON INTERANNUELLE

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de demander à Gazifère, de déposer dans ses rapports annuels, à des fins comparatives, ses taux annuels de gaz perdu, calculés à la fois selon l'ancienne méthode et la nouvelle méthode.

TABLE DES MATIÈRES

1 - PRÉSENTATION.....	1
2 - LE RAPPORT ANNUEL 2018 DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC.	2
2.1 PRÉSENTATION D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC.....	2
2.2 LES RÉSULTATS DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC. AU SECTEUR RÉSIDENTIEL	6
2.2.1 Le programme résidentiel d'abaissement de la température des chauffe-eau	6
2.2.2 Le programme résidentiel Éconologis volet 2	8
2.2.3 Le programme résidentiel Échangeur d'air avec récupération de chaleur	8
2.2.4 Le projet-pilote résidentiel Chauffe-eau sans réservoir à condensation.....	8
2.3 LES RÉSULTATS DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC. AU SECTEUR COMMERCIAL- INSTITUTIONNEL.....	12
2.3.1 Les programmes commerciaux-institutionnels d'Appui aux initiatives (Optimisation et Aide à l'implantation) et d'Étude de faisabilité.....	12
2.3.2 Le programme commercial-institutionnel de Chaudières à condensation.....	14
2.3.3 Le programme commercial-institutionnel d'Aérotherme à condensation.....	14
2.3.4 Les programmes commerciaux-institutionnels d'Unité de chauffage infrarouge, de Régulateur extérieur de chaudière, de Cuisine commerciale et de Combo Hotte et générateur d'air à condensation	15
2.3.5 Le programme commercial-institutionnel de Supplément MFR – CI	15
2.4 LES RÉSULTATS DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC. QUANT AU TRONC COMMUN, INCLUANT LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES	17
2.5 CONCLUSION QUANT AUX RÉSULTATS DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC.	19
3 - LE RAPPORT 2018 SUR LE GAZ PERDU DE GAZIFÈRE INC.	24
4 - CONCLUSION	28

Régie de l'énergie - Dossier R-4032-2018
Rapports annuels 2017 et 2018 et Causes tarifaires 2019 et 2020 de Gazifère inc.

1

PRÉSENTATION

1 - Le 23 août 2019, *Gazifère inc.* a logé, au présent dossier, une [quatrième demande réamendée B-0386](#) dont les paragraphes 76.1 à 76.11 et les conclusions invitent la Régie de l'énergie à émettre divers dispositifs quant à son rapport annuel de l'année 2018.

2 - La présente constitue le rapport de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en cette Phase 5 de ce dossier.

2

LE RAPPORT ANNUEL 2018 DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC.

2.1 PRÉSENTATION D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC.

3 - Les économies de gaz naturel engendrées par le PGEÉ de *Gazifère inc.* sont, en 2018, encore en décroissance constante année après année, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 1

Évolution des économies de gaz naturel engendrées par le PGEÉ de *Gazifère inc.* 2006-2017

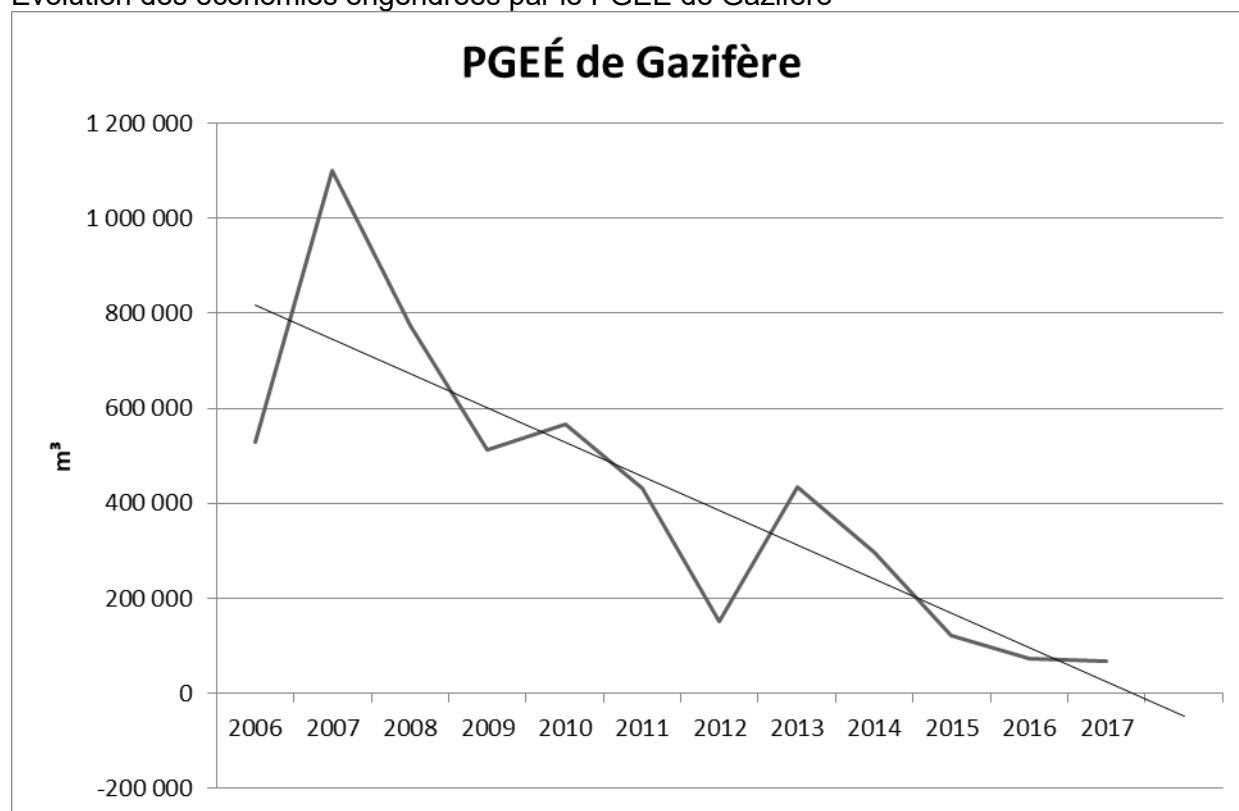
Année	Résultats du PGEÉ en m ³	Référence
2006	528 120	R-3840-2013, Phase 2, B-0065, GI-20, Document 3, Tableau 1, Réponse 1.1, page 2
2007	1 100 379	
2008	773 689	
2009	512 852	
2010	567 139	
2011	431 092	
2012	150 554	
2013	433 764	R-3884-2014, B-0042, GI-10, Document 1.1, page 1
2014	295 877	R-3924-2015, B-0053, GI-10, Document 2,1, page 1
2015	120 232	R-3969-2016, B-0046, GI-10, Document 1.1, page 1
2016	74 069	R-4003-2017, B-0075, GI-10, Document 1, page 5
2017	66 981	R-4032-2018, B-0075, GI-17, Document 2.1, page 2
2018	44 438	R-4032-2018 Ph5, B-0457, GI-63, Document 1, page 3. R-4032-2018 Ph5, B-0459, GI-63, Document 2.1.

Gazifère inc., en 2018, n'a réalisé que 44 438 m³ d'économies de gaz par rapport aux 388 706 m³ prévus, soit seulement 11 %. Le taux de réalisation dans le secteur résidentiel est de 50%, mais seulement de 8 % dans le secteur commercial-institutionnel.

Pour ce faire, *Gazifère inc.* n'a dépensé que 46 % de son budget prévu autorisé par la Régie (252 343 \$ sur 549,527 \$). De cette somme réellement dépensée de 252 343 \$, plus des trois-quarts ont été consacrés non pas aux dépenses de programmes mais plutôt au « *tronc commun* » (incluant l'évaluation de programmes), à savoir 192 739 \$, soit 76 % du total dépensé de 252 343 \$.

4 - Le graphique suivant illustre très clairement la décroissance continue des résultats du PGEÉ de *Gazifère inc.* :

Graphique 1
 Évolution des économies engendrées par le PGEÉ de Gazifère



5 - Ces résultats, qui continuent de décroître encore en 2018, sont extrêmement décevants, surtout si l'on tient compte de l'espoir que *Gazifère inc.* avait pu, encore une fois, susciter en tentant de relancer son PGEÉ, démarche à laquelle nous l'encourageons depuis des années.

6 - Dans son rapport annuel de 2017, *Gazifère inc.* expliquait la déficience des résultats de son PGEÉ en 2017 par l'absence d'un de ses employés :

En 2017, Gazifère a dû composer pendant plusieurs mois avec l'absence d'un employé dédié à l'efficacité énergétique. En effet, la gestion du PGEÉ est assurée par l'équivalent d'un employé à temps complet. Or, les tâches de ce poste étaient divisées entre deux personnes et l'une de ces deux personnes a été promue dans un autre poste au sein de Gazifère. Le départ de cet employé aura notamment eu pour effet de limiter les efforts de démarchage et de promotion du PGEÉ affectant du même coup les résultats du PGEÉ.¹

7 - Nous soulignons alors qu'il était regrettable que, *Gazifère inc.*, qui était elle-même à l'origine du déplacement de son rare employé, n'en ait pas prévu le remplacement en temps utile en 2017. Avec regret, nous ne pouvions alors nous empêcher de constater que ce manque de planification illustre que l'efficacité énergétique, en 2017, ne faisait pas partie des priorités organisationnelles de l'entreprise. Cette situation confirmait également le constat d'**insuffisance des ressources internes** de *Gazifère inc.*, dont le rapport Aviséo² a cruellement fait grand état en recommandant l'**adjonction de nouvelles ressources** ainsi que **de la formation**.

Dans notre rapport en Phase 2, nous indiquions même ce qui suit :

¹ **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, [Pièce B-0073, GI-17, Document 1](#), page4.

² **AVISÉO CONSEIL**, *Gazifère inc. Appréciation de la capacité organisationnelle*, Octobre 2017, déposé sous : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Pièce B-0206, GI-29, Document 5, http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/406/DocPrj/R-4003-2017-B-0206-DemAmend-PieceRev-2017_10_31.pdf .

Nous nous demandons à quoi il sert de débattre de la planification des programmes d'efficacité énergétique de Gazifère inc. devant la Régie si celle-ci continue systématiquement, de ne pas réaliser son Plan, d'en laisser les résultats décroître continuellement et n'a pas même pas planifié adéquatement le remplacement en temps utile d'une de ses rares ressources à cette fin en 2017.

2.2 LES RÉSULTATS DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC. AU SECTEUR RÉSIDENTIEL

2.2.1 Le programme résidentiel d'abaissement de la température des chauffe-eau

8 - Le seul programme du PGEÉ de *Gazifère inc.* qui avait dépassé son objectif en 2017 était le **programme résidentiel d'abaissement de la température des chauffe-eau** : en 2017, il y eut 20 514 m³ d'économies de gaz réalisées contre une prévision de 14 581 m³.³ En 2018, les résultats de ce programme sont moindres qu'en 2017 et moindres que l'objectif de 2018 (12 847 m³ sur les 13 128 m³ prévus), mais ce programme représente malgré tout la quasi-totalité des résultats d'économies de gaz réalisées au secteur résidentiel (82%, soit 12847 m³ sur les 15628 m³ totaux du secteur résidentiel).⁴

9 - Or, suite à une de nos questions, *Gazifère inc.* nous avait indiqué qu'elle cessera de livrer ce programme **en 2018** (et donc **cessera de le comptabiliser dans ses résultats de 2018**) et de ne plus envisager de l'inscrire à son PGEÉ en 2019 :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3 À GAZIFÈRE INC.

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0073, GI-17, Document 1, page 5 : Le programme trousse d'économie d'eau chaude, – volet abaissement de la température du chauffe-eau.

Demande 2-3 a) de SÉ-AQLPA à *Gazifère inc.* :

Pour quelles raisons la baisse de température dans les chauffe-eau chez *Gazifère* n'entraîne pas de préoccupation de légionellose comme c'est le cas chez Hydro-Québec Distribution au Dossier R-3986-2016 Phase 2, Pièce B-0081, HQD-7, Doc. 1 ?

³ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 2, [Pièce B-0075, GI-17, Document 2.1.](#)

⁴ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièces [B-0459, GI-63, Doc. 2.1](#) et [B-0460, GI-63, Doc. 2.2.](#)

Réponse 2-3 a) de Gazifère inc. à SÉ-AQLPA

Gazifère a déjà mis en place les mesures nécessaires pour respecter la réglementation applicable en ce qui a trait à l'ajustement de la température des chauffe-eau à gaz naturel. Gazifère ne comptabilisera pas d'économies d'énergie associées à cette mesure dans le cadre du PGEÉ 2018. L'abandon du programme est à prévoir dans le cadre du prochain PGEÉ de Gazifère.⁵

10 - Mais malgré cela, le programme a été maintenu par Gazifère inc., au PGEÉ de **2018** (et fait donc partie **des résultats de 2018**, au point de représenter, en 2018 tel que mentionné ci-dessus, 82% des économies de gaz totales du secteur résidentiel.⁶ Le PGEÉ de 2018 mentionnait d'ailleurs qu'« en 2018, tous les programmes précédemment offerts sont reconduits ». ⁷ Ce n'est qu'en septembre 2018 que Gazifère a cessé d'offrir ce programme en raison de l'exigence du Code du bâtiment de maintenir la température des chauffe-eau à 60°C, de sorte que le programme a été livré pendant les huit premiers mois de 2018. ⁸

(En 2019, le programme est définitivement supprimé du PGEÉ de Gazifère inc. pour cause indiquée de non-conformité avec le Code de bâtiment). ⁹

11 - Si ce programme avait cessé d'être livré en 2018 tel qu'initialement prévu pour non-conformité avec les exigences des autorités publiques, alors 82% des économies de gaz totales du secteur résidentiel auraient disparu.

⁵ **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, [Pièce B-0110, GI-23, Document 1](#), Page 4, Réponse à la question SÉ-AQLPA-2-3(a).

⁶ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièces [B-0459, GI-63, Doc. 2.1](#) et [B-0460, GI-63, Doc. 2.2](#).

⁷ **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, [Pièce B-0172, GI-19, Doc. 2](#), page 10.

⁸ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), page 9.

⁹ **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4043-2018, [Pièce C-GI-0006, GI-1, Doc.2](#), Page 11.

2.2.2 Le programme résidentiel Éconologis volet 2

12 - Il n'y a aucun résultat pour ce programme.¹⁰ Mais il faut dire que l'entente avec *Transition Énergétique Québec (TÉQ)* n'a été conclue qu'en décembre 2018.¹¹ Par ailleurs, on sait que, vu le fardeau de gérer un tel programme, celui-ci sera abandonné par Gazifère en 2020 et référé à *Transition Énergétique Québec (TÉQ)*, ce que la Régie de l'énergie a déjà accepté au dossier R-4043-2018.¹²

2.2.3 Le programme résidentiel Échangeur d'air avec récupération de chaleur

13 - Il n'y a aucun résultat pour ce programme¹³, ce qui est extrêmement regrettable vu les efforts importants que Gazifère a consacré à sa publicisation et commercialisation. Gazifère soutient qu'à terme, ces efforts vont porter fruit.¹⁴

2.2.4 Le projet-pilote résidentiel Chauffe-eau sans réservoir à condensation

14 - Le programme résidentiel *Chauffe-eau sans réservoir à condensation* est un nouveau projet-pilote initié seulement en septembre 2018.¹⁵

¹⁰ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièces [B-0459, GI-63, Doc. 2.1](#) et [B-0460, GI-63, Doc. 2.2](#).

¹¹ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), page 8.

¹² RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R-4043-2018, [Décision D-2019-088](#), parag. 182.

¹³ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièces [B-0459, GI-63, Doc. 2.1](#) et [B-0460, GI-63, Doc. 2.2](#).

¹⁴ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), pages 7-8.

¹⁵ GAZIFÈRE, Dossier R-4043-2018, [Pièce C-GI-0041, GI-2, Doc. 1](#), page 5.

Il donne quelques maigres résultats, mais ici encore moindres que prévus (2781 m³ d'économies de gaz réalisées contre une prévision de 4418 m³), soit 34 ou 35 clients sur une prévision de 57.¹⁶

Gazifère avait en effet malencontreusement ralenti la promotion de ce programme en octobre 2018, croyant à tort avoir atteint son objectif de 57 clients, mais plusieurs clients préadmis ont « ont malheureusement choisi, en fin d'année, de repousser à une année ultérieure la réalisation des travaux d'installation de leur nouvel appareil ou de ne plus réaliser les travaux en raison de contraintes d'installation ou du prix de location d'un chauffe-eau sans réservoir à condensation, plus élevé qu'un modèle à réservoir. »¹⁷

Ceci illustre un problème générique constaté aussi dans d'autres programmes : le ralentissement des activités promotionnelles par crainte de Gazifère de dépasser le budget prévu. SÉ-AQLPA ont fait ressortir cette problématique dans plusieurs des questions posées à Gazifère :

- **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, [Pièce B-0165, GI-65.3, Doc.1](#), Réponses 5.1.1 et 5.3.1 à SÉ-AQLPA.

Gazifère indique que la marge de manœuvre accrue de dépassement budgétaire de 100% (limitée aux aides financières par catégorie de la clientèle) accordée par la Régie dans sa décision D 2019-088, lui permettra à l'avenir d'éviter cet écueil :

*Malgré l'intérêt certain de la clientèle à l'égard de ce programme, **Gazifère n'a pas réussi à atteindre l'objectif visé en raison notamment de contraintes associées aux limites budgétaires.** En effet, au mois de décembre 2018, Gazifère mentionnait dans le cadre du dossier R-4043-2018, être en bonne position pour atteindre, voire dépasser les objectifs de participation de ce programme [référence omise]. Or, **l'obligation de respecter les règles mises en place concernant les dépassements budgétaires aura contraint le personnel***

¹⁶ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4043-2018, [Pièce C-GI-0041, GI-2, Doc. 1](#), page 5.

¹⁷ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2018 Phase 5, [Pièce B-0564, GI-65.2, Doc. 1](#), Réponse 1.3 au GRAME.

à réduire la cadence des démarches promotionnelles et aura affecté l'atteinte des résultats au final. Afin de pallier à cette problématique, Gazifère proposait, dans le cadre du dossier R-4043-2018, d'éliminer les limites budgétaires actuellement en vigueur. Dans sa décision D 2019-088, « La Régie accorde à Gazifère une marge de dépassement budgétaire de 100% limitée aux aides financières par catégorie de la clientèle. » Ce faisant, Gazifère estime que cette modification lui octroie une meilleure marge de manœuvre et évitera que le même genre de situation se reproduise dans l'avenir. ¹⁸

[Souligné en caractère gras par nous]

15 - Ceci étant dit, **il est vraisemblable que les maigres gains** du programme résidentiel *Chauffe-eau sans réservoir à condensation* de 2781 m³ d'économies de gaz réalisées en 2018 **soient eux-mêmes surévalués**, puisque le taux d'opportunisme de 25% associé par Gazifère à ce programme ne correspondait pas à celui de 58% spécifiquement requis pour 2018 par la Régie dans le cadre de sa [décision D-2017-133](#), parag. 132, en le comparant avec le programme équivalent PE113 d'Énergir. ¹⁹

Une nouvelle évaluation du programme a été fixée chez Gazifère pour 2019, ce qu'elle invoque pour expliquer qu'elle ait conservé son taux d'opportunisme de 2018 dans son rapport annuel. **Pourtant, il aurait été loisible à Gazifère, selon nous, de réévaluer le taux d'opportunisme dès ce rapport, à l'instar d'autres réévaluations de gains prises en compte au présent rapport annuel par suite des réévaluations du rapport Dunsky.** Gazifère indique même, en réponse à SÉ-AQLPA : « *Au moment de la fermeture réglementaire des livres, Gazifère a pour pratique de mettre à jour certaines hypothèses touchant aux cas-types de ses programmes à l'aide de l'information disponible la plus récente.* » (GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, [Pièce B-0165, GI-65.3, Doc.1](#), Réponse 5.10.1 à SÉ-AQLPA.). **Nous recommandons à la Régie de requérir que Gazifère se conforme à sa [décision D-2017-133](#), parag. 132 et révise donc à**

¹⁸ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), pages 6-7.

¹⁹ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, [Pièce B-0165, GI-65.3, Doc.1](#), Réponse 5.4.1 à SÉ-AQLPA.

*Régie de l'énergie - Dossier R-4032-2018
Rapports annuels 2017 et 2018 et Causes tarifaires 2019 et 2020 de Gazifère inc.*

58 % le taux d'opportunisme du programme résidentiel *Chauffe-eau sans réservoir à condensation*.

2.3 LES RÉSULTATS DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC. AU SECTEUR COMMERCIAL-INSTITUTIONNEL

2.3.1 Les programmes commerciaux-institutionnels d'Appui aux initiatives (Optimisation et Aide à l'implantation) et d'Étude de faisabilité

16 - Regrettablement, les programmes destinés à la clientèle commerciale-institutionnelle, *Appui aux initiatives - volet optimisation et implantation*, dont les prévisions étaient élevées, n'ont pas eu de participants en 2018 comme ils n'en avaient eu aucun en 2016 et en 2017. Les derniers résultats remontent donc à 2015.²⁰ Il n'y a également aucun résultat en 2018 quant au programme d'Études de faisabilité.

Nous avons déjà mis en garde *Gazifère inc.* (dans des rapports à la Régie de l'énergie) en 2011 et en 2012 du risque que celle-ci prenait de dépendre à un haut niveau de tels programmes d'appui aux initiatives :

Nous nous inquiétons, au dossier R-3758-2011 de l'importante part que représentait le programme du marché Affaires Appui aux initiatives-optimisation énergétique des bâtiments au sein du PGEÉ de Gazifère Inc.²¹

17 - Malgré ces résultats désastreux, *Gazifère inc.* demeurait optimiste en 2017 et anticipant que les changements apportés porteraient leurs fruits en 2018 :

Ces constats ont mené à la proposition de nombreux changements dans le cadre du PGEÉ 2018 et permettront d'améliorer directement la performance future des programmes:

- *redéfinition de la structure de gestion et de promotion de l'efficacité énergétique afin que la réussite du PGEÉ constitue une responsabilité*

²⁰ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0075, GI-17, Document 2.1, page 2; Dossier R-4003-2017, Phase 1, Pièce B-0077, GI-10, Document 2.1, page 1; Dossier R-3969-2016, Pièce B-0047, GI-10, document 1.1, page 1.

²¹ **Jacques FONTAINE pour SÉ-AQLPA**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, C-SÉ-AQLPA-16, SÉ-AQLPA-2, Document 1, page 10.

partagée entre les différents services qui poursuivent une mission connexe;

- introduction d'une nouvelle offre de programmes destinés à encourager l'adoption de mesures efficaces et innovatrices et permettant d'accroître la réalisation d'économie d'énergie dans le marché résidentiel et commercial;
- mise en place d'un plan d'évaluation pluriannuelle prévoyant la réalisation d'évaluations de processus dans le but d'améliorer la performance globale des programmes (par exemple : niveau de participation, efficacité du programme, qualité du service, etc.);
- octroi d'incitatifs financiers destinés aux installateurs (pour certains programmes) afin de permettre à Gazifère de stimuler l'intérêt et la participation des installateurs à la promotion des programmes d'efficacité énergétique;
- accroissement du budget de communication afin de reprendre les activités en matière de promotion et d'introduire des activités de formation pour sensibiliser les installateurs aux bénéfices associés à l'utilisation de certains appareils.

Gazifère est confiante que les changements entrepris au cours des dernières années permettront de redresser la situation et d'engendrer la réalisation d'économies d'énergie plus substantielles.²²

18 - On ne peut pas reprocher à Gazifère inc. son manque d'efforts et celle-ci continue de tenter de redémarrer ce programme, ayant notamment lancé une campagne promotionnelle qui n'a pas encore donné de résultats :

*La participation de la clientèle à ces programmes dépend principalement des opportunités portées à l'attention de Gazifère. Ainsi, bien que le service de développement de marché inclue l'efficacité énergétique dans ses échanges avec les entrepreneurs en construction, les installateurs et les firmes de génie-conseil, aucun projet ne s'est concrétisé en 2018. Afin d'améliorer ses chances de succès, l'entreprise **formera des membres du personnel relevant du service des opérations afin que ceux-ci soient également outillés pour accompagner les***

²² GAZIFÈRE INC., Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0073, GI-17, Document 1, page 7.

professionnels impliqués dans les projets de construction et de rénovation, susceptibles d'être admissibles à ces programmes.

Par ailleurs, l'évaluation de processus du programme **Appui aux initiatives** a révélé le manque de confiance des firmes de génie-conseil à l'égard du programme, essentiellement en raison des enjeux associés à la disponibilité du budget d'aide financière. Il est donc plausible que l'absence de participants à ce programme s'explique en partie par ce manque de confiance. La mise sur pied d'une **étape obligatoire visant la préadmission des participants et garantissant le budget pour une période de 90 jours ouvrables, l'accroissement des limites de dépassement du budget d'aide financière,** ainsi que l'approbation pluriannuelle du PGEÉ de Gazifère, sont tous des éléments qui contribueront à rassurer les acteurs du marché.²³

[Souligné en caractère gras par nous]

2.3.2 Le programme commercial-institutionnel de Chaudières à condensation

19 - Gazifère explique avoir atteint, après une campagne promotionnelle, quelques 76 % des objectifs de participation au programme commercial-institutionnel de Chaudières à condensation, mais n'a obtenu que 27 863 m³ d'économies de gaz, soit 45% des économies nettes annuelles prévues, en raison de la révision importante à la baisse de l'évaluation des économies réelles réalisée par la firme Dunsky.²⁴

2.3.3 Le programme commercial-institutionnel d'Aérotherme à condensation

20 - Ici encore, Gazifère explique avoir atteint, après une campagne promotionnelle, quelques 80 % de ses objectifs de participation au programme commercial-institutionnel

²³ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), pages 10-11.

Voir aussi : **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, [Pièce B-0165, GI-65.3, Doc.1](#), Réponse 5.7.1 à SÉ-AQLPA.

Voir aussi : **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2018 Phase 5, [Pièce B-0564, GI-65.2, Doc. 1](#), Réponse 2.2 au GRAME.

²⁴ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), pages 9 et 11-13.

Aérotherme à condensation, mais n'a obtenu que 946 m³ d'économies de gaz, soit 23% des économies nettes annuelles prévues, en raison de la révision importante à la baisse de l'évaluation des économies réelles réalisée par la firme Dunsky.²⁵

2.3.4 Les programmes commerciaux-institutionnels d'Unité de chauffage infrarouge, de Régulateur extérieur de chaudière, de Cuisine commerciale et de Combo Hotte et générateur d'air à condensation

21 - Il n'y a aucun résultat pour ces programmes²⁶, ce qui est extrêmement regrettable vu les efforts importants que Gazifère a consacré à sa publicisation et commercialisation (sauf quant au programme de Cuisine commerciale qui n'avait pas encore été lancé en 2018, vu le travail préparatoire requis pour une entente de partenariat avec un installateur; c'est en avril et juillet 2019 qu'il aura finalement été lancé²⁷). Gazifère soutient qu'à terme, ces efforts vont porter fruit.²⁸ Elle souligne cependant qu'elle s'explique difficilement la contre-performance répétée du programme Unité de chauffage infrarouge et tentera de mieux cibler son approche.²⁹

2.3.5 Le programme commercial-institutionnel de Supplément MFR – CI

22 - Il n'y a aucun résultat pour le programme commercial-institutionnel de Supplément MFR – CI en 2018.³⁰, Compte des efforts de gestion requis, Gazifère a annoncé l'abandonner en

²⁵ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), pages 10 et 11-13.

²⁶ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièces [B-0459, GI-63, Doc. 2.1](#) et [B-0460, GI-63, Doc. 2.2](#).

²⁷ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, [Pièce B-0165, GI-65.3, Doc.1](#), Réponse 5.6.1 à SÉ-AQLPA.

GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2018 Phase 5, [Pièce B-0564, GI-65.2, Doc. 1](#), Réponse 2.1 au GRAME.

²⁸ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), pages 9 et 11-13.

²⁹ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), page 13.

³⁰ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièces [B-0459, GI-63, Doc. 2.1](#) et [B-0460, GI-63, Doc. 2.2](#).

2019 et le référer à Transition Énergétique Québec (TÉQ)³¹, ce que la Régie de l'énergie a déjà accepté au dossier R-4043-2018.³²

³¹ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), page 11.

³² **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-4043-2018, [Décision D-2019-088](#), parag. 182.

2.4 LES RÉSULTATS DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC. QUANT AU TRONC COMMUN, INCLUANT LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

23 - Tel que mentionné plus haut, on voit que *Gazifère inc.* n'a dépensé que 46 % de son budget prévu autorisé par la Régie (252 343 \$ sur 549,527 \$). Mais de cette somme réellement dépensée de 252 343 \$, plus des trois-quarts ont été consacrés non pas aux dépenses de programmes mais plutôt au « *tronc commun* » (incluant l'évaluation de programmes), à savoir 192 739 \$, soit 76 % du total dépensé de 252 343 \$.³³

C'est énorme.

24 - Nous constatons certes que les sommes réellement dépensées de 192,739 \$ par Gazifère en 2018 pour le tronc commun ne représentent que 85 % des 226 501 \$ budgétés.³⁴

Nous constatons également que ces coûts sont en grande partie indispensables, incluant notamment la réponse à des demandes de la Régie.³⁵

Nous constatons également que, pour établir les cas-types de certains programmes, Gazifère retient parfois les paramètres d'un programme équivalent chez un autre distributeur gazier, quoiqu'elle procède à ses propres évaluations.³⁶

³³ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0459, GI-63, Doc. 2.1](#).

³⁴ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0459, GI-63, Doc. 2.1](#).

³⁵ GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), pages 14-16.

³⁶ RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R-4043-2018, [Décision D-2019-088](#), parag. 181.

GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2019 Phase 5, [Pièce B-0458, GI-63, Doc. 2](#).

25 - Nous ne proposons donc pas de ne pas reconnaître ces coûts du tronc commun réel de 2018, malgré la sous-réalisation majeure des programmes du PGEÉ de Gazifère inc. C'est cette sous-réalisation des programmes qui rend les dépenses du tronc commun disproportionnées, pas l'objet des dépenses elles-mêmes.

2.5 CONCLUSION QUANT AUX RÉSULTATS DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC.

26 - Malgré des résultats annuels en 2018 encore une fois très décevants, Gazifère souligne, de nouveau cette année, être en transition et en amélioration et demande de lui faire encore une fois confiance pour l'avenir :

*Les nombreux changements entrepris au cours des dernières années n'ont pas encore engendré la réalisation d'économies d'énergie à la hauteur des attentes de Gazifère, mais **contribuent néanmoins à encourager la consommation responsable de l'énergie et à atteindre les objectifs de la Politique énergétique du Québec**. Il demeure donc essentiel d'évaluer les résultats de Gazifère dans une **perspective de changements et d'évolution**, et à ce titre, l'entreprise aimerait souligner quelques-unes des réussites de l'année 2018 :*

- Mise en marché de 4 nouveaux programmes (Chauffe-eau sans réservoir à condensation, Échangeur d'air récupérateur de chaleur, Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière, Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation) ;
- Nouvelle structure de gestion à responsabilité partagée effective ;
- Reprise des activités de promotion ;
- Amélioration de la visibilité des programmes d'efficacité énergétique (à titre d'exemple, si l'on compare le nombre de visites de la page Gazifère Vert – Clientèle affaire de l'année 2017 à l'année 2018, pour la période du 1er juillet au 31 décembre, l'on constate une augmentation de 2 090 % des visites, soit 186 visites en 2017 versus 4 075 visites en 2018);
- Élaboration du PGEÉ 2019-2020;
- Participation au dossier R-4043-2018 de TEQ;
- Mise en place d'un tarif de location modifié dans le cadre du programme Chauffe-eau sans réservoir à condensation5;
- Élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre de l'approche de type « installation directe » préconisée pour l'installation des Pulvérisateurs de pré-rinçage à faible débit.

*Le travail entrepris pour assurer la relance de l'offre en efficacité énergétique de Gazifère **constitue un travail de longue haleine et se traduit par une amélioration constante des actions en termes d'élaboration des programmes, de livraison et d'évaluation de la part du distributeur**. Ainsi, bien que les résultats tardent à se concrétiser, **Gazifère demeure optimiste pour l'avenir et continue d'identifier des pistes d'amélioration telles que** :s'inspirer des pratiques de commercialisation des **autres distributeurs**, poursuivre les*

efforts de **formation** visant à sensibiliser les installateurs, créer des **liens d'affaires** plus étroits sur la question de l'efficacité énergétique avec les fournisseurs et firmes de génie-conseil actives dans la région, intégrer les objectifs du PGEÉ dans les **objectifs de performance de certains employés-clés**, piloter un **comité de réalisation des objectifs d'efficacité énergétique (multi-services)** et compter sur l'appui du **chargé de projet** – développement des affaires pour atteindre les résultats escomptés.

Au final, Gazifère considère que le PGEÉ 2018 constitue encore un PGEÉ **en mode transition, et que cette transition se poursuivra en 2019**. Dans les prochains mois, la vitesse de croisière du PGEÉ devrait s'accroître puisque le PGEÉ a été autorisé dans le cadre du dossier R-4043-20186 pour plusieurs années, que **davantage de programmes ciblés seront offerts à la clientèle** et que Gazifère **disposera d'une flexibilité accrue** pour l'octroi d'aides financières à sa clientèle.³⁷

[Souligné en caractère gras par nous]

Gazifère réitère même :

Gazifère ne prévoit pas revoir ses prévisions de participation et ses budgets associés au PGEÉ 2020. Gazifère considère d'ailleurs que les projections pour l'année 2020 sont toujours atteignables. De plus, dans le cadre du dossier R-4043-2018, la Régie a approuvé les programmes et les mesures sous la responsabilité de Gazifère pour toute la période couverte par le Plan directeur³ (période se terminant le 31 mars 2023).

Gazifère estime que le PGEÉ 2018 constituait un PGEÉ en mode transition et que la performance de l'année 2018 n'est pas un bon indicateur des succès à venir. Bien que les résultats tardent à se concrétiser, le PGEÉ 2018 témoigne de plusieurs réussites³⁸ qui contribueront aux succès des prochaines années tels que : la mise en marché de 4 nouveaux programmes, la nouvelle structure de gestion à responsabilité partagée qui est désormais effective et la reprise des activités de promotion.³⁹

[Souligné en caractère gras par nous]

³⁷ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), pages 16-17.

³⁸ Note infrapaginale dans la citation : [**GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, Pièce [B-0457, GI-63, Doc. 1](#), page 17].

³⁹ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2018 Phase 5, [Pièce B-0564, GI-65.2, Doc. 1](#), Réponse 2.5 au GRAME.

27 - Nous n'avons pas d'autre choix, encore cette année, que de recommander à la Régie d'accepter les résultats financiers de l'exercice 2018 du PGEÉ de Gazifère et de ne pas opérer de coupure, malgré que, vu les faibles résultats de nouveau décevants des programmes, plus des trois-quarts du poste budgétaire de ce PGEÉ de Gazifère en 2018 ait été consacré non pas aux dépenses de programmes mais plutôt au « *tronc commun* » (incluant l'évaluation de programmes), à savoir 192 739 \$, soit 76 % du total dépensé de 252 343 \$.

Nous constatons la persistance des efforts réels de Gazifère pour tenter d'améliorer les résultats de son PGEÉ, cette démarche en étant une à long terme. Plusieurs programmes sont nouveaux. Le mode de gestion du PGEÉ a aussi été amélioré. La marge de manœuvre accrue de dépassement budgétaire de 100% (limitée aux aides financières par catégorie de la clientèle) accordée par la Régie dans sa décision D 2019-088, devrait permettre aussi à l'avenir à Gazifère d'éviter l'écueil du ralentissement des activités promotionnelles par crainte de dépasser le budget et le nombre de participants prévus.

Tel que mentionné plus haut, il est vraisemblable que les maigres gains du programme résidentiel *Chauffe-eau sans réservoir à condensation* de 2781 m³ d'économies de gaz réalisées en 2018 soient eux-mêmes surévalués, puisque le taux d'opportunité de 25% associé par Gazifère à ce programme ne correspondait pas à celui de 58% spécifiquement requis pour 2018 par la Régie dans le cadre de sa [décision D-2017-133](#), parag. 132, en le comparant avec le programme équivalent PE113 d'Énergir. Une nouvelle évaluation du programme a été fixée chez Gazifère pour 2019, ce qu'elle invoque pour expliquer qu'elle ait conservé son taux d'opportunité de 2018 dans son rapport annuel. **Pourtant, il aurait été loisible à Gazifère, selon nous, de réévaluer le taux d'opportunité dès ce rapport, à l'instar d'autres réévaluations de gains prises en compte au présent rapport annuel par suite des réévaluations du rapport Dunsky.** Gazifère indique même, en réponse à SÉ-

AQLPA : « Au moment de la fermeture réglementaire des livres, Gazifère a pour pratique de mettre à jour certaines hypothèses touchant aux cas-types de ses programmes à l'aide de l'information disponible la plus récente. » (**GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, [Pièce B-0165](#), [GI-65.3](#), [Doc.1](#), Réponse 5.10.1 à SÉ-AQLPA.). **Nous recommandons à la Régie de requérir que Gazifère se conforme à sa [décision D-2017-133](#), parag. 132 et révise donc à 58 % le taux d'opportunisme du programme résidentiel *Chauffe-eau sans réservoir à condensation*.**

Par ailleurs, les dépenses du tronc commun sont en grande partie indispensables, incluant notamment la réponse à des demandes de la Régie. C'est cette sous-réalisation des programmes qui rend les dépenses du tronc commun disproportionnées, pas l'objet des dépenses du tronc commun elles-mêmes.

28 - Nous formulons donc la recommandation suivante :

RECOMMANDATION NO. 5-1
LES RÉSULTATS DE 2018 DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC.

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'**accepter les résultats financiers de l'exercice 2018 du PGEÉ de Gazifère** et de ne pas opérer de coupure, malgré que, vu les faibles résultats de nouveau décevants des programmes, plus des trois-quarts du poste budgétaire de ce PGEÉ de Gazifère en 2018 ait été consacré non pas aux dépenses de programmes mais plutôt au « *tronc commun* » (incluant l'évaluation de programmes), à savoir 192 739 \$, soit 76 % du total dépensé de 252 343 \$.

Nous constatons la persistance des efforts réels de Gazifère pour tenter d'améliorer les résultats de son PGEÉ, cette démarche en étant une à long terme. Plusieurs programmes sont nouveaux. Le mode de gestion du PGEÉ a aussi été amélioré. La marge de manœuvre accrue de dépassement budgétaire de 100% (limitée aux aides financières par catégorie de la clientèle) accordée par la Régie dans sa décision D 2019-088, devrait permettre aussi à l'avenir à Gazifère d'éviter l'écueil du ralentissement des activités promotionnelles par crainte de dépasser le budget et le nombre de participants prévus.

Il est vraisemblable que les maigres gains du programme résidentiel *Chauffe-eau sans réservoir à condensation* de 2781 m³ d'économies de gaz réalisées en 2018 soient eux-mêmes surévalués, puisque le taux d'opportunisme de 25% associé par Gazifère à ce programme ne correspondait pas à celui de 58% spécifiquement requis pour 2018 par la Régie dans le cadre de sa [décision D-2017-133](#), parag. 132, en le comparant avec le programme équivalent PE113 d'Énergir. Une nouvelle évaluation du programme a été fixée chez Gazifère pour 2019, ce qu'elle invoque pour expliquer qu'elle ait conservé son taux d'opportunisme de 2018 dans son rapport annuel. Pourtant, il aurait été loisible à Gazifère, selon nous, de réévaluer le taux d'opportunisme dès ce rapport, à l'instar d'autres réévaluations de gains prises en compte au présent rapport annuel par suite des réévaluations du rapport Dunsky. Gazifère indique même, en réponse à SÉ-AQLPA : « *Au moment de la fermeture réglementaire des livres, Gazifère a pour pratique de mettre à jour certaines hypothèses touchant aux cas-types de ses programmes à l'aide de l'information disponible la plus récente.* » (**GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2019 Phase 5, [Pièce B-0165](#), [GI-65.3](#), [Doc.1](#), Réponse 5.10.1 à SÉ-AQLPA.). **Nous recommandons à la Régie de requérir que Gazifère se conforme à sa [décision D-2017-133](#), parag. 132 et révisé donc à 58 % le taux d'opportunisme du programme résidentiel *Chauffe-eau sans réservoir à condensation*.**

Par ailleurs, les dépenses du tronc commun sont en grande partie indispensables, incluant notamment la réponse à des demandes de la Régie. C'est cette sous-réalisation des programmes qui rend les dépenses du tronc commun disproportionnées, pas l'objet des dépenses du tronc commun elles-mêmes.

3

LE RAPPORT 2018 SUR LE GAZ PERDU DE GAZIFÈRE INC.

29 - Depuis sa décision D-2010-112 de la Régie, la Régie avait demandé à Gazifère inc. de ne déposer d'analyse des causes du gaz perdu que lorsque son taux annuel constaté en fin d'année dépassait 1 % des ventes réelles.

30 - Au présent rapport annuel de 2018 de *Gazifère inc.*, le taux de gaz perdu est inférieur à 1%. Il ne nécessite donc pas d'analyse plus poussée.

31 - Suite à la modification méthodologique de 2017 par Gazifère inc. du calcul de ce gaz perdu, il subsiste toutefois encore une non concordance entre les mesures annuelles de ce gaz perdu, comme l'illustre la réponse suivant de Gazifère à notre demande de renseignements :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-5-13

Références

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 5, Pièce B-0413, GI-56, Document 1.2.1, page 1, notes 1 et 2 :

Note : (1)	Gaz perdu estimé pour l'année financière 2018, tel que calculé historiquement (incluant estimation de la consommation de gaz pour les 2 dernières semaines de décembre) :
Gaz perdu (1000 m3)	1,280.9
Achat (1000 m3)	187,557.1
% des achats	0.68%

(2)	À noter que le gaz perdu réel de l'année financière 2018 (incluant le gaz réellement facturé pour les 2 dernières semaines de décembre) est le suivant :
Gaz perdu (1000 m3)	846.6
Achat (1000 m3)	187,557.1
% des achats	0.45%

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0039, GI-10, Document 1.2.1, page 1, notes 1 et 2

Note : (1)	Gaz perdu estimé pour l'année financière 2017, tel que calculé historiquement (incluant estimation de la consommation de gaz pour les 2 dernières semaines de décembre) :
Gaz perdu (1000 m3)	2,244.4
Achat (1000 m3)	176,747.1
% des achats	1.27%
(2)	À noter que le gaz perdu réel de l'année financière 2017 (incluant le gaz réellement facturé pour les 2 dernières semaines de décembre) est le suivant :
Gaz perdu (1000 m3)	1,480.1
Achat (1000 m3)	176,747.1
% des achats	0.84%

DEMANDE 5.13.1 DE SÉ-AQLPA À GAZIFÈRE :

Est-ce que le taux de 0,84% du gaz perdu de l'année 2017 (note 2 de la référence ii) est compatible avec le taux de 0,45% de gaz perdu pour l'année 2018 (note 2 de la référence i) ? Veuillez préciser et expliquer et rectifier au besoin.

RÉPONSE 5.13.1 DE GAZIFÈRE À SÉ-AQLPA :

Non, il n'y a pas de compatibilité entre les deux taux. Le taux de 0,45 % pour l'année 2018 exclut la consommation de 2017 (c'est-à-dire l'écart entre le

renversement du couru comptabilisé en décembre 2017 et la consommation réelle de décembre 2017 comptabilisée en janvier 2018) et intègre l'ajustement de décembre 2018, alors que le taux de 0,84 % de 2017 intègre seulement l'ajustement de décembre 2017.

À noter que 2017 était la première année lors de laquelle Gazifère procédait à cet ajustement afin de déterminer la raison du dépassement du taux de 1 % du gaz perdu. Si la consommation de 2016 incluse dans la consommation 2017 (écart entre le couru et la consommation réelle de décembre 2016) avait été exclue, le taux aurait été de 0,71% au lieu de 0,84%.

DEMANDE 5.13.2 DE SÉ-AQLPA À GAZIFÈRE :

Autrement dit est-ce que la consommation de gaz naturel constatée au début de 2018 qui appartient à l'année 2017 et qui permet de déduire le taux de 0,84% de cette année-là a été enlevée de la consommation de 2018 avant que celle-ci soit corrigée pour la fin de l'année de 2018 ? Veuillez préciser et expliquer et rectifier au besoin.

RÉPONSE 5.13.2 DE GAZIFÈRE À SÉ-AQLPA :

Oui, tel que précisé à la question 5.13.1.

DEMANDE 5.13.3 DE SÉ-AQLPA À GAZIFÈRE :

Ou est-ce que le taux de 0,45% n'est obtenu qu'en tenant compte de la correction de la fin de l'année 2018, sans effectuer ce qui est décrit à la sous-question 5.13.2 ? Veuillez préciser et expliquer et rectifier au besoin.

RÉPONSE 5.13.3 DE GAZIFÈRE À SÉ-AQLPA :

Non

32 - Nous logeons donc la recommandation suivante :

RECOMMANDATION NO. 5-2

LES RÉSULTATS DE 2018 DU GAZ PERDU DE GAZIFÈRE INC. – LA COMPARAISON INTERANNUELLE

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de demander à Gazifère, de déposer dans ses rapports annuels, à des fins comparatives, ses taux annuels de gaz perdu, calculés à la fois selon l'ancienne méthode et la nouvelle méthode.

4

CONCLUSION

33 - Pour l'ensemble de ces motifs et considérant la preuve soumise, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* invitent respectueusement la Régie de l'énergie à accueillir les recommandations qui sont exprimées au présent mémoire, que l'on trouve également reproduites en son sommaire exécutif.

34 - Le tout respectueusement soumis.
